

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP

Procès-verbal du jeudi 11 avril 2024

À la salle multi-activités de TALMAS

ORDRE DU JOUR

▶ PROCEDURE ADMINISTRATIVE	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
2. Approbation du procès-verbal du 15 février 2024	4
▶ ADMINISTRATION GENERALE	4
3. Modifications statutaires de la CCTNP	4
▶ MARCHES PUBLICS	4
4. Avenant à la DSP de gestion du centre aquatique	4
5. Attribution de l'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Naours, Wagnies et un sous bassin versant de Montonvillers	5
6. Attribution du marché de réfection d'ouvrages d'art sur le territoire de la CCTNP	5
7. Attribution du marché de travaux de création d'un garage et de réfection de toiture : Chemin de la Fluba à Doullens	5
▶ SCOLAIRE	5
8. Approbation du tarif cantine - Projet d'Accueil Individualisé.....	5
9. Demande de dotation pour le projet de création de jeux sportifs pour les écoles de Candas, Agenville et Mézerolles	6
▶ URBANISME	6
10. MODIFICATION N°1 DU PLUI BOCAGE-HALLUE : APPROBATION.....	6
▶ ASSAINISSEMENT	7
11. Approbation des frais de gestion relatifs à la facturation du service assainissement collectif	7
▶ VOIRIE	8
12. Approbation du programme voirie 2024 en fonctionnement et en investissement	8
▶ BATIMENTS	8
13. Approbation de la participation financière du département relative à la mise à disposition des gymnases communautaires	8
▶ CULTURE	8
14. Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2024	8
15. Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2024.....	9
16. Convention de partenariat Chés Wèpes 2024	9
▶ TOURISME.....	9

17. Approbation du principe de versement sous forme de dons au profit du projet Somme Battlefields for Peace	9
▶ RESSOURCES HUMAINES	9
18. Création et suppression de postes.....	9
19. Organigramme des services de la CCTNP	10
▶ APPROBATION DES BUDGETS DE LA CCTNP	11
▶ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (CG) 2023	11
20. Approbation CG 2023 du budget principal et des budgets annexes	11
▶ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2023.....	12
21. Désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023	12
22. Approbation CA 2023 du budget principal et des budgets annexes.....	12
▶ APPROBATION DES AFFECTATIONS DU RESULTAT (AF) 2023.....	13
23. Approbation AF 2023- budget principal et des budgets annexes	13
▶ DECISIONS BUDGETAIRES 2024.....	13
24. Vote des taux de fiscalité directe locale 2024.....	13
25. Vote du taux de la TEOM 2024.....	13
26. Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2024.....	14
27. INFO DELIBERATIONS DU BUREAU.....	14
✓ Etat des emprunts 2024	14
✓ Approbation des contributions et des subventions 2024.....	14
✓ Actualisation des tarifs du service Tourisme – CSN	14
28. Fongibilité des crédits.....	14
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2024	14
29. Approbation BP 2024 du budget principal et des budgets annexes.....	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET PRINCIPAL,	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE,	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE,.....	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE MARPA,	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES,.....	14
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	15
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	16

► PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Annonce des pouvoirs et des excusés. Présents : 56 / Pouvoirs : 19 / Excusés : 18
Le quorum est atteint avec 75/93 voix délibérantes.
La séance est ouverte à 17h40.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Dominique DUFOSSÉ (Ocoches) est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 15 février 2024

- Claude DEFLESSELLE trouve opportun d'inclure la mention « par facture » aux frais de gestion de 1,40€ pour le service d'assainissement collectif sur le procès-verbal.

La Présidente confirme que cet éclaircissement sera ajouté au procès-verbal, bien que la précision ait déjà été apportée dans le projet de délibération figurant à l'ordre du jour de cette séance.

Entendu cette observation, le procès-verbal du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

► ADMINISTRATION GENERALE

3. Modifications statutaires de la CCTNP

Vu le courrier de Monsieur le préfet en date du 21 décembre 2023 sollicitant l'actualisation des statuts, Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les modifications des statuts de la CCTNP, comme suit :

- Regroupement de ce qui relevait de la dénomination de « compétences optionnelles » avec celles des compétences « facultatives » sous l'item unique de « compétences facultatives ».
- Considérant l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2019, et en application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, la compétence assainissement des eaux usées est une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Les nouveaux statuts ont donc été modifiés en ce sens.
- Conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la CCTNP a souhaité se doter de la compétence « Organisation de la Mobilité » à compter du 18 février 2021. Les nouveaux statuts ont donc été modifiés en conséquence.

La Présidente précise que ces quelques modifications ne remettent pas en cause le fondement même des statuts de la CCTNP.

► MARCHES PUBLICS

4. Avenant à la DSP de gestion du centre aquatique

Considérant le montant annuel de la compensation au titre des contraintes particulières de fonctionnement fixée à l'article 7.3.1 du contrat de DSP à un montant de 650 000 €.

Considérant les bons résultats commerciaux de l'Eldorad'Ô et à la stabilisation des coûts de l'énergie,
Considérant le retrait au vote de Madame Christelle HIVER, Présidente de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie,
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'alinéa 2 de l'article 7.3.1 « compensation au titre des contraintes particulières de fonctionnement » comme suit « Le montant annuel de cette compensation forfaitaire est de 600 000 € ».

5. Attribution de l'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Naours, Wargnies et un sous bassin versant de Montonvillers

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de l'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Naours, Wargnies et un sous bassin versant de Montonvillers à la Chambre d'Agriculture de la Somme pour un montant de 54 372,00€ HT.

6. Attribution du marché de réfection d'ouvrages d'art sur le territoire de la CCTNP

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution du marché de réfection d'ouvrages d'art sur le territoire de la CCTNP à la société SPIE BATIGNOLLES VALERIAN pour un montant estimé de 564 011,98€ HT.

7. Attribution du marché de travaux de création d'un garage et de réfection de toiture : Chemin de la Fluba à Doullens

Dans le cadre de la création d'un garage et la réfection de toiture : Chemin de la Fluba – 80600 DOULLENS, une procédure adaptée composée de 3 lots a été transmise au BOAMP le 12 février 2024.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les attributions suivantes :

- Attribution du lot 1 gros œuvre du marché de création d'un garage et la réfection de toiture : Chemin de la Fluba – 80600 DOULLENS à la Société ETS PEUVRELLE pour un montant de 52 492,83€ HT.
- Attribution du lot 2 couverture du marché de création d'un garage et la réfection de toiture : Chemin de la Fluba – 80600 DOULLENS à la société ETS LECAT BOIS pour un montant de 32 423,09€ HT.
- Attribution du lot 3 menuiserie extérieure du marché de création d'un garage et la réfection de toiture : Chemin de la Fluba – 80600 DOULLENS à la société ETS LA MENUISERIE PICARDE pour un montant de 8 855,57€ HT

► SCOLAIRE

8. Approbation du tarif cantine - Projet d'Accueil Individualisé

Considérant l'inscription d'un enfant atteint d'intolérances alimentaires nécessitant une adaptation dans le cadre du Projet d'accueil individualisé (PAI).

Considérant la nécessité de fixer un tarif spécifique des paniers repas pour les enfants suivis en Projet d'Accueil Individualisé.

La Présidente propose de fixer le tarif à 3€ et précise que le panier repas est fourni par la famille et reste sous son entière responsabilité.

Ce tarif comprend l'encadrement de l'enfant et son accompagnement dans le cadre du PAI.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le tarif à 3.00 € pour les enfants bénéficiant d'un PAI et amenant leur panier repas à la cantine.

9. Demande de dotation pour le projet de création de jeux sportifs pour les écoles de Candas, Agenville et Mézerolles

L'Agence Nationale du Sport (ANS) contribue à l'excellence sportive en accompagnant les athlètes, les structures d'entraînement, les fédérations. Elle soutient les pratiques sportives et les équipements sportifs.

La note de cadrage du 6 février 2024, intègre un volet « Cours d'écoles actives et sportives ».

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la sollicitation de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les écoles de Candas, d'Agenville et de Mézerolles, selon les plans de financement suivants :

Ecole de Candas	Montant € HT
Montant Total travaux/Acquisitions	51 484,00 €
Taux de subvention	80%
Subvention ANS	41 187,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (CCTNP)	10 297,00 €

Ecole d'Agenville	Montant € HT
Montant Total travaux/Acquisitions	51 484,00 €
Taux de subvention	80%
Subvention ANS	41 187,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (CCTNP)	10 297,00 €

Ecole de Mézerolles	Montant € HT
Montant Total travaux/Acquisitions	29 154,00 €
Taux de subvention	80%
Subvention ANS	23 323,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (CCTNP)	5 831,00 €

► URBANISME

10. MODIFICATION N°1 DU PLUI BOCAGE-HALLUE : APPROBATION

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que l'analyse des différents avis et remarques émis par la CDPENAF, les Personnes Publiques Associées et les communes, des

observations du public et du rapport du commissaire enquêteur justifient quelques modifications et ajustements du dossier de modification du PLUi du Bocage-Hallue

Considérant que le dossier de modification du PLUi du Bocage-Hallue ajusté tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification n°1 du PLUi de l'ex-Bocage-Hallue telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la communauté de communes Territoire-Nord-Picardie et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification n°1 du PLUi du Bocage-Hallue et la présente délibération d'approbation seront exécutoires à compter de leur publication sur le portail national de l'urbanisme et de leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme.

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) salue la décision. Il souhaite connaître les délais d'application de cette nouvelle réglementation et savoir où aller chercher les informations.

François DURIEUX indique qu'un affichage sera effectué dans les communes ainsi qu'une publication réalisée sur le site GEOPORTAIL. La décision sera applicable début juin.

- Anne LOIRE (RUBEMPRÉ) s'interroge sur l'erreur de retranscription d'une parcelle d'un de ses administrés qui existe toujours sur l'approbation de la modification. Madame LOIRE souhaite savoir quelle réponse apporter à son administré.

François DURIEUX précise que la proposition faite au propriétaire est qu'une partie soit à nouveau constructible et non pas l'entièreté.

Marine BOITEL, chargée d'urbanisme, précise que lors de la 1ère enquête publique, la commission enquête n'a pas saisi la demande de l'administré, à savoir le reclassement sur une partie et non pas l'entièreté de sa parcelle. Depuis, il est reconnu une erreur matérielle, mais qui nécessite une procédure menée à part. Le propriétaire sera rencontré pour lui indiquer la modification simplifiée.

▶ ASSAINISSEMENT

11. Approbation des frais de gestion relatifs à la facturation du service assainissement collectif

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les frais de gestion fixés à 1,40€ pour l'ensemble des communes, applicable au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Communes	Service de facturation	Tarifs
Beauval	Commune	1,45€/facture
Candas	Commune	1,45€/facture
Coisy	Commune	1,45€/facture
Lucieux	Commune	1,45€/facture
Rainneville	Commune	1,45€/facture
Rubempré	Commune	1,45€/facture
Villers-Bocage	Véolia	5,6/an
Flesselles	Véolia	5,6/an
Fieffes-Montrelet	SIAEP Bernavillois	1,45€ /facture
Bonneville		1,45€ /facture
Fienvillers		1,45€ /facture
Bernaville		SIAEP Bernavillois à Veolia

► VOIRIE

12. Approbation du programme voirie 2024 en fonctionnement et en investissement

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le programme de travaux de voirie 2024, en fonctionnement et en investissement, présenté en séance, ainsi que la réalisation des travaux programmés, sous réserve de la signature de l'ensemble des fonds de concours des communes.

- Christian MANABLE souhaite savoir si des expropriations seront nécessaires pour les travaux prévus sur les zones inondées de la chaucidou de Rainneville.

Patrick BLOCKLET indique la mise en place de puisards sur des terrains existants ne nécessitant pas d'expropriations.

► BATIMENTS

13. Approbation de la participation financière du département relative à la mise à disposition des gymnases communautaires

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation financière fixée par le département de la somme à 6,50€ / heure d'utilisation par les collégiens du département de la Somme relative à la mise à disposition des gymnases de Bernaville et Villers-Bocage.

► CULTURE

14. Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2024

Le Conseil communautaire approuve à la majorité, avec 1 abstention, la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Culture à la Ferme, pour l'organisation du Festival des Comiques Agricoles.

15. Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2024

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Brass Action pour l'organisation du « Festival de Jazz à Montonvillers ».

16. Convention de partenariat Chés Wèpes 2024

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la CCTNP et l'Agence régionale de la langue picarde pour l'organisation du festival picard « Chés Wèpes ».

► TOURISME

17. Approbation du principe de versement sous forme de dons au profit du projet Somme Battlefields for Peace

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement sous forme de dons au profit du Fonds de dotation Essentiem garant de la collecte de dons Somme Battlefields for Peace, 30% des recettes perçues et générées par ces visites thématiques sur la période du 22 au 28 avril 2024.

► RESSOURCES HUMAINES

18. Création et suppression de postes

Dans le cadre de la finalisation du recrutement de l'adjointe à la cheffe du pôle Solidarités et après en avoir informé le Comité social territorial du 28 mars 2024, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification des postes suivants :

Pôle Solidarités	Nombre d'agents	Suppression	Création
CDI			
Agent Social	1	1/35ème	3/35ème
	1	1/35ème	10/35ème
	10	3/35ème	10/35ème
	4	5/35ème	10/35ème
	1	1/35ème	20/35ème
	1	2/35ème	20/35ème
	10	3/35ème	20/35ème
	5	5/35ème	20/35ème
	1	8,01/35ème	20/35ème
	2	10,01/35ème	20/35ème
	7	3/35ème	30/35ème
	1	4/35ème	30/35ème
	1	8,01/35ème	30/35ème
TITULAIRE			
Agent Social	1	2,31/35ème	10/35ème
	1	2,31/35ème	20/35ème
	2	2,31/35ème	30/35ème

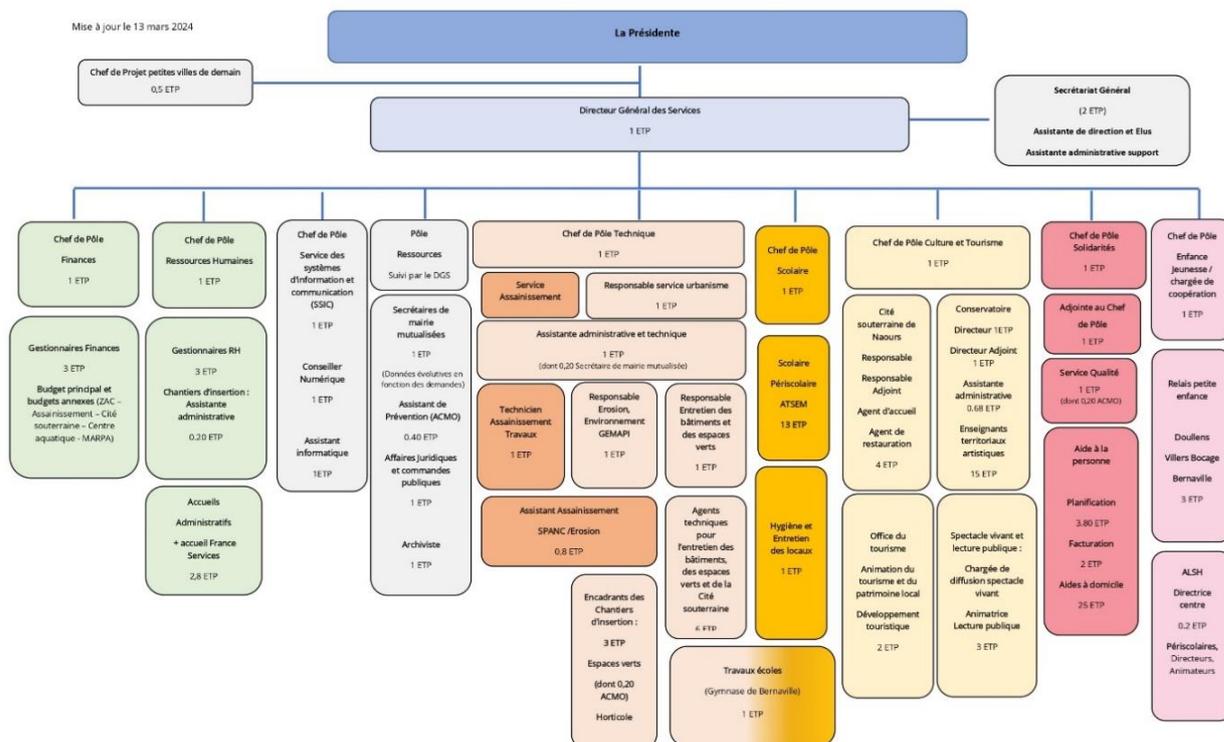
Agent Social principal 2ème classe	1	5/35ème	10/35ème
	1	5/35ème	20/35ème
	1	10,01/35ème	20/35ème
	1	15,01/35ème	20/35ème
Agent Social principal 1ère classe	4	20,02/35ème	30/35ème
	1	25,02/35ème	30/35ème
Pôle administration générale	Nombre d'agents	Suppression Adjoint administratif 1ère classe	Création Rédacteur
	1		

19. Organigramme des services de la CCTNP

Considérant la nécessité d'actualiser l'organigramme général des services de la CCTNP afin de permettre la bonne organisation et le bon fonctionnement des différents pôles ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 28 mars 2024, Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'application de l'organigramme général des services de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) à compter du 1er mai 2024.

Le vice-président en charge du personnel précise le départ de Laurence BAILLET au 1^{er} avril 2024 dans le cadre d'une fin de détachement.



► APPROBATION DES BUDGETS DE LA CCTNP

Il est rappelé que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux membres du Conseil communautaire le 29 mars 2024. Une synthèse de ces documents est présentée en assemblée par Jacques MASSET 1^{er} Vice-président en charge des finances, de concert avec Angéline LAROSE, Cheffe de pôle Finances. Le diaporama d'appui est annexé au présent procès-verbal.

Les annexes budgétaires approuvées lors de cette séance communautaire sont disponibles sur demande auprès de la Cheffe de pôle Finances : angeline.larose@cctnp.fr

► APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (CG) 2023

20. Approbation CG 2023 du budget principal et des budgets annexes

A la suite de la présentation détaillée et du débat ouvert en assemblée, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2022, des budgets suivants :

- Approbation CG 2023 du **budget principal**,
- Approbation CG 2023 du **budget annexe Centre aquatique**,
- Approbation CG 2023 du **budget annexe Cité souterraine**,
- Approbation CG 2023 du **budget annexe MARPA**,
- Approbation CG 2023 du **budget annexe Assainissement**,
- Approbation CG 2023 du **budget annexe Zones d'activités**,

- Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

1° / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° / Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3° / Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **De déclarer** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2023

21. Désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023

Le Conseil communautaire a autorisé à l'unanimité Monsieur Jacques MASSET, 1er Vice-président de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie en charge des finances, à présider les votes des comptes administratifs pour l'exercice 3 Picardie lors du Conseil communautaire du 11 avril 2024 et ce, en l'absence de la Présidente Madame Christelle HIVER.

A la suite de la présentation détaillée et du débat ouvert en assemblée, la Présidente se retire de la salle.

22. Approbation CA 2023 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2023, des budgets suivants :

- Approbation CA 2023 du budget principal,
 - Approbation CA 2023 du budget annexe Centre aquatique,
 - Approbation CA 2023 du budget annexe Cité souterraine,
 - Approbation CA 2023 du budget annexe MARPA,
 - Approbation CA 2023 du budget annexe Assainissement,
 - Approbation CA 2023 du budget annexe Zones d'activités
-
- Claude DEFLESSELLE (COISY) suggère de présenter le budget de la ZAC de manière simplifiée, sans les stocks.
 - Fanny DELESTRE (DOULLENS) propose de dissocier les zones (Montignette et Rouval) pour simplifier la lecture.

La parole est donnée à Angéline LAROSE, Cheffe de pôle Finances, qui indique travailler avec Rémy FROISSART sur l'état des terrains commercialisables. Cet état permet de mesurer les stocks de départ et de quantifier le stock final. Cela permet une vision plus globale sur les zones Montignette et Rouval.

Jacques MASSET proposera une présentation différente au prochain budget.

- Christian MANABLE (RAINNEVILLE) fait part de ses craintes accentuées pour le budget MARPA et souhaite connaître les mesures envisagées.

Jacques MASSET explique ce déficit par le décalage par les loyers impayés. Il espère que cela s'estompe. Un audit est en cours.

Jacques MASSET, remercie les services et les Vice-présidents pour le travail réalisé sur l'élaboration de ces documents budgétaires, notamment Rémy FROISSART et Angéline LAROSE.

► APPROBATION DES AFFECTATIONS DU RESULTAT (AF) 2023

23. Approbation AF 2023- budget principal et des budgets annexes

A la suite de la présentation détaillée et du débat ouvert en assemblée, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les affectations du résultat de l'exercice 2023, des budgets suivants :

- Approbation AF 2023 du **budget principal**,
- Approbation AF 2023 du **budget annexe Centre aquatique**,
- Approbation AF 2023 du **budget annexe Cité souterraine**,
- Approbation AF 2023 du **budget annexe MARPA**,
- Approbation AF 2023 du **budget annexe Assainissement**,
- Approbation AF 2023 du **budget annexe Zones d'activités**,

► DECISIONS BUDGETAIRES 2024

24. Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Considérant le rappel des taux jusqu'alors appliqué, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024, comme suit. Le produit attendu défini pour l'ensemble des taxes prévues à l'état 1259 est de 2 926 909,00 €.

	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation	17,00 %	17,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,10 %	5,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,70 %	11,70 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,00 %	25,00 %

25. Vote du taux de la TEOM 2024

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024, comme suit. Le produit attendu est de 2 747 877,67 €.

	TAUX 2023	TAUX 2024
TEOM	11,90 %	9.30 %

- Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaite savoir comment l'administré trouve les informations sur cette part incitative de la TEOM.

François DURIEUX lui précise que les éléments seront transposés sur l'avis d'imposition de la taxe foncière. Le montant à acquitter apparaît dans la colonne TEOMi. La part additionnelle incitative sera appliquée en fonction de la quantité de déchets produits retranscrit par le nombre de levée. Le prochain bulletin du SMIRTOM apportera cette information.

26. Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2024

Rappelant la délibération du 30 septembre 2021 instaurant une taxe permettant de financer les travaux pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CCTNP et considérant le programme d'investissement quinquennal de lutte contre l'érosion et le ruissellement, le Conseil communautaire a fixé à l'unanimité le montant du produit net à 345 000 € pour l'exercice 2023.

27. INFO DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est informé des délibérations prises par délégation du Bureau communautaire en séance le 28 mars 2024 suivantes :

- ✓ **Etat des emprunts 2024**
- ✓ **Approbation des contributions et des subventions 2024**
- ✓ **Actualisation des tarifs du service Tourisme – CSN**

28. Fongibilité des crédits

Considérant que le conseil peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire a autorisé à l'unanimité à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2024

29. Approbation BP 2024 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le Budget Primitif 2024 pour les budgets suivants :

**APPROBATION BP 2024 DU BUDGET PRINCIPAL,
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE,
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE,
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE MARPA,
APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES,**

- Claude DEFLESSELLE (COISY) soulève un budget assainissement complexe considérant les frais des stations d'épurations de Beauval, Flesselles, etc. Il propose que les communes de Doullens et Beauquesne intègrent la compétence assainissement pour étaler la dette sur davantage de communes. Il juge anormal que ces deux communes restent en dehors de la compétence assainissement.

Jacques MASSET souligne la logique de M. DEFLESSELLE, mais rétorque que c'est aussi le prix à payer pour une eau de qualité, et aux normes. Il précise que ce montant intègre, en plus de la réfection des stations, des frais conséquents, prévus dès cette fin d'année, pour la déconnexion d'eaux pluviales à Beauval.

- A la lecture du budget investissement, Claude DEFLESSELLE constate des frais d'études nombreux et exorbitants. Il interroge sur le devenir du projet de regroupement des stations de Naours, Flesselles et Villers-Bocage en une unique station. Ce projet générerait moins d'études et donc moins de frais.

La Présidente s'étonne des propos de Claude DEFLESSELLE, partant du principe qu'il siège lui-même au Conseil d'administration de l'agence de l'eau, Il n'est donc pas sans savoir que c'est bien l'agence qui impose ces frais d'études.

- Claude DEFLESSELLE confirme avoir, de sa place, alerté l'agence de l'eau à ce sujet.

Concernant le projet de regroupement des stations de Naours, Flesselles et Villers-Bocage en une seule station, François DURIEUX précise que la décision de l'étude sera rendue le 12 avril 2024.

- Claude DEFLESSELLE estime cependant qu'il aurait pu être consulté à ce sujet. Il aurait dans ce cas, défendu volontiers le dossier.

La Présidente souhaite réagir sur quelques sujets qui ont été évoqués. Elle apprécie la constance et la cohérence intellectuelle dans les prises de décisions. Elle constate cependant que la solidarité territoriale est à géométrie variable selon les sujets (éolienne, assainissement, etc.)

Sur le sujet de la prise de compétence de l'eau potable, lors de la réunion du 19 mars dernier, Claude DEFLESSELLE a souhaité que la Présidente se positionne sur cette prise de compétence.

La Présidente n'a pas la volonté de modifier ce qui fonctionne, sauf si la loi l'y oblige. Pour autant, elle n'ira pas outre la volonté des communes autonomes et des syndicats si le souhait majoritaire est de garder l'existant.

Pour le sujet de l'assainissement, elle remarque que c'est dans le sens inverse que la solidarité territoriale doit fonctionner.

Au préalable, la Présidente affirme vouloir régler le sujet de la compétence scolaire déjà engagé, puis la fiscalité éolienne, et l'eau potable. Le sujet assainissement en fera partie en temps voulu.

La Présidente souhaite de la justesse et de la constance quant à la solidarité territoriale.

Le Conseil communautaire a approuvé à la majorité avec 1 abstention (COISY) le Budget Primitif 2024 du budget suivant :

APPROBATION BP 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, pour ses recettes et ses dépenses, pour l'exercice 2024 ainsi que ses annexes budgétaires, dont le tableau des effectifs, comme cela est présenté en annexe de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Bilan de la collecte des pneus FDSEA (novembre 2023 à février 2024)

PRÉSENTATION du bilan FDSEA – Novembre 2023 à février 2024



COLLECTE DES PNEUS : LISTE DES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE DE LA CCTNP

EXPLOITATION	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	tonnage
DUCROQUET CHRISTIAN	Cailly	Bastien	345 Rue de Vignacourt	80260	Flesselles	0,2
EARL DE LA FERME DES CHANOINES	BETHEMBOS	Claudine	5, route de Bertangles	80260	Villers Bocage	0,24
SCEA Ferme de la Bascule	TANGHE	Didier	Route nationale	80260	Villers Bocage	45,22
CUVILLIER Alain	CUVILLIER	Alain	21 rue de la Haut	80260	Molliens au Bois	2,16
EARL THUILLIER BULLY	THUILLIER	Bernard	16 rue du rosol	80630	Beauval	9,88
SCEA DURIEZ DEMAREST	DELATTRE	Mathilde	Le Mont Renaud	80370	Heuzecourt	3,48
GAEC DU PETIT AMPLIER	VERRIELE	Didier	5bis grande rue	80600	Terramesnil	3,84
SCEA LAMBERTYN	LAMBERTYN	Loïc	6 rue du château d'eau	80260	Le Rosol	3,34
EARL DES MARRONNIERS	LEPROVOST	Paul	23 rue du haut	80370	Heuzecourt	11,38
LAMBERTYN François	LAMBERTYN	Francois	24 rue de la poste	62760	Orville	1,28
MOINET Jean-François	MOINET	Jean-François	3 le mont Renault	80370	Heuzecourt	3,94
EARL VESIEZ	VESIEZ	Frédéric	10 rue wallon	80600	Lucheux	11,54
EARL BRASSEUR Hervé	BRASSEUR	Hervé	5 rue de berneuil	80670	Fieffes Montrelet	4,54
GAEC PLET	PLET	François	4 rue de doullens	80600	Outrebois	3,64
GAEC GUILLAIN	GUILLAIN	Benoît	2 rue de la Ville	80600	Autheux	7,94
JOLY Serge	JOLY	Serge	5 rue Pierre Poiré	80260	Rubempré	5,18
DE MUYT Xavier	DE MUYT	Xavier	7 hameau de Freschevillers	80600	Doullens	2,94
EARL L'Argillière	DEBRY	Henri	8 grande rue	80600	Terramesnil	5,3
GAEC DELANSORNE LEBAS	DELANSORNE	Frédéric	3 rue de la maladrerie	80600	Humbercourt	6,38
DELOMEZ Pascal	DELOMEZ	Pascal	2 Hameau De Ransart	80600	Doullens	0,9
VANDEPUTTE Marie-Agnès	VANDEPUTTE	Marie -Agnes	18 rue Amédée Hordequin	80630	Beauval	2,34
DÉPLANQUE PIERRE	DEPLANQUE	Pierre	52 route nationale	80370	Bernaville	7,3
EARL DEHONDT FRANCK	DEHONDT	Franck	9, chemin folie	80600	Lucheux	6,98
BRULIN Guillaume	BRULIN	Guillaume	5 rue de la neuville	80600	Humbercourt	2
EARL Du Bocage	DOMONT	Hervé	18 rue Saint Eloi	80260	Villers bocage	3,36
SCEA DE LA CHAPELLE	PICAVET	Quentin	10, route Nationale 25 - Haute Visée	80600	Doullens	0,2
						155,5

- Fanny DELESTRÉ demande qu'une vigilance soit observée sur les dates commissions. Certaines commissions ont lieu le même jour.
- Conférence des maires le jeudi 13 juin 2024 (journée) au château de Gézaincourt.



PROCHAINS CONSEILS (sous réserve de modifications):

- **Le jeudi 20 juin 2024**
- **Le jeudi 17 octobre 2024**
- **Le jeudi 19 décembre 2024**

-
- Emmanuel MARECHAL(OUTREBOIS) interroge sur la poursuite du PLUi du Doullennais.

La Présidente indique que les 18 communes seront prochainement conviées à une réunion a ce sujet. Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est programmé au conseil communautaire du 20 juin 2024.

- Dominique HERSIN (CANDAS) interroge sur la poursuite du PLUi du bernavillois.

La parole est donnée à Marine BOITEL qui confirme que la procédure suit son cours. Le dossier sera prochainement en consultation avec les personnes publiques associées. Une réunion sera également enclenchée avec les communes de Bernavillois. Il reste cependant quelques mois d'étapes.

L'ordre du jour est épuisé et l'assemblée n'a plus question.

La Présidente remercie les élus et les services pour leur implication.

La séance est levée à 20h30.



Le secrétaire de séance

Dominique DUFOSSE